

Zeitschrift: Naturwissenschaftlicher Anzeiger der Allgemeinen Schweizerischen Gesellschaft für die Gesamten Naturwissenschaften
Herausgeber: Allgemeine Schweizerische Gesellschaft für die Gesamten Naturwissenschaften
Band: 1 (1817)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Den 1. August

N^o. 2.

1817.

Rede, gehalten bey der Eröffnung des freundschaftlichen Vereins naturforschender Freunde, in Bern, im Weinmonat 1816, von J. S. Wytttenbach, Pfr. z. h. Geist, damaligem Präsident der Gesellschaft. (Beschluss.)

Als erstes Bedürfniss wurde ein *Präsident* gewählt und die Wahl fiel unverdient auf den durch 68 Jahre geschwächten, beynahe halbblinden, der mit Ihnen jetzt zu reden die Ehre hat, und dessen vielleicht einziges Verdienst darin besteht, dass er mit *Gosse* die ersten Fäden zu unserm so edlen Gewebe hat einleiten helfen. Zum *Vice-Präsident* wurde mein College, Professor *Studer*, und zum *Secretair*, Professor *Meisner*, ernannt. Die Verhandlungen sowohl dieses als auch des folgenden Abends theile ich Ihnen mit den Worten des damaligen Secretairs, unseres Freundes *Colladon*, in seiner Sprache mit:

Copie des arrêtés pris par l'assemblée, formant le noyau de la Société helvétique, dans les séances du 6. et 7. Octobre 1815.

1. La Société portera le nom de Société helvétique des sciences naturelles.
2. Elle aura pour but la propagation et l'avancement de l'étude de la nature ou des corps naturels en général et celle en particulier de notre commune patrie.
3. Elle aura un président et deux secrétaires annuels: le premier secrétaire portera le titre de vice-président.

4. Les secrétaires seront choisis parmi les membres domiciliés dans la même ville que le président.
5. Ils seront tous élus au scrutin secret et à la pluralité des suffrages.
6. Mr. *Wytttenbach*, curateur de l'académie de Berne, a été élu président et Messieurs les professeurs *Studer* et *Meisner* secrétaires.
7. La société ne s'assemblera qu'une fois pendant le cours d'une année.
8. Le lieu du rassemblement sera choisi par la société, autant que possible dans le canton le plus central, et il variera chaque année.
9. Le prochain rassemblement pour l'année 1816 aura lieu à Berne le 3. Octobre.
10. Le nombre des assemblées sera le moins de trois consécutives.
11. Toutes les dépenses que feront MM. les président et secrétaires seront réparties sur chacun des membres de la société.
12. Tous les membres présents et absents de la société de physique et d'histoire naturelle, et de celle des naturalistes séantes à Genève, tous les naturalistes étrangers à cette société, présents ou qui ont été invités par M. *Gosse*, sont reconnus membres de la présente société.
13. Il ne peut y avoir de membres de cette société que des Suisses ou ceux d'entre les étrangers qui ont une résidence fixe en Suisse.